

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE DE CLÉTY

À CONSERVER

- Article 1 :** La manifestation dénommée **BROCANTE de CLÉTY** se déroulera le 20 septembre 2026 de 7 h 00 à 19 h 00 dans la commune de CLÉTY. Rue du Centre, rue d'Herbelles, rue du Sac, rue du bout d'Amont, rue Jean-Louis, basse rue.
- Article 2 :** Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisateur en donnant tous les renseignements relatifs à son identité et son domicile. Les commerçants devront par ailleurs indiquer leur numéro d'inscription au registre du Commerce.
Pour tous, règlement de l'emplacement dès l'inscription.
- Article 3 :** Au moment de son inscription, toute personne devra en outre remplir de façon complète une fiche d'identité et de domicile qui lui sera fournie par l'organisateur.
- Article 4 :** **RAPPEL : La vente d'objets neufs est STRICTEMENT INTERDITE.**
Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non sédentaire, du récépissé de la Déclaration délivrée par la Préfecture ou Sous-Préfecture dont dépend leur établissement et du registre imposé pour l'exercice de leur profession.
- Article 5 :** Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des Services de Police, de Gendarmerie, des Services Fiscaux des Douanes et de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, pour pouvoir justifier de son identité et des documents de sa profession de revendeur d'objets mobiliers.
- Article 6 :** a : Les emplacements sont classés par ordre d'inscription des encaissements.
b : Par tranches de 4 m.
c : Tarifs pour 4 m : 7 € pour les particuliers, 18 € pour les commerçants.
d : Les emplacements ne pourront **en aucun cas être remboursés, même s'ils sont refusés par l'exposant.**
e : Les exposants non-inscrits ne seront pas acceptés.
- Article 7 :** Les véhicules des exposants seront garés de manière à ne pas gêner la libre circulation des véhicules d'urgence (Pompiers, SAMU, Croix Rouge, Police, Gendarmerie....)
- Article 8 :** **RAPPEL : Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre.**
- Article 9 :** **La vente d'animaux vivants est interdite.**
- Article 10 :** Le Comité des Fêtes de CLÉTY décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir du fait de la Brocante.
- Article 11 :** **La vente de boissons en dehors des 2 buvettes du COMITÉ DES FÊTES EST STRICTEMENT INTERDITE.**
- Article 12 :** La vente de frites est interdite sans l'autorisation de l'organisateur.
- Article 13 :** Les particuliers non commerçants sont soumis à l'Article L302-2 du Registre Des Commerces, il leur est obligatoire de retourner l'attestation sur l'Honneur dûment complétée et signée se trouvant en bas du bulletin d'inscription.

I P N S



30^{ème} BROCANTE

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

de 7 H 00 à 19 H 00

Buvettes et restauration sur place

RÉSERVATIONS ET RÈGLEMENTS

Emplacements par tranches de 4 m :

7 € pour les particuliers

18 € pour les commerçants



Le numéro de l'emplacement sera communiqué le DIMANCHE matin.



À la fin de la brocante, il ne doit rien rester sur l'emplacement, aucun objet ni détrit.

Bulletin de réservation à remplir et retourner signé

Adresse mail :

Nom : Prénom :

Adresse : Tél : _ _ _ _ _

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Lieu de naissance :

N° permis de conduire :

Délivré le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Par :

ou

N° carte d'identité :

Délivrée le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Par :

ou

N° registre du commerce :

Délivré le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Par :

Pour les commerçants, indiquer la nature des objets vendus :

Cocher la case correspondante :

☐ **PARTICULIERS**
7 € les 4 mètres

☐ **COMMERÇANTS**
18 € les 4 mètres



☐ 14 € les 2x4 mètres

☐ 36 € les 2x4 mètres

**Les commerçants
n'ayant pas fait la
brocante en 2025 ne
sont plus acceptés**

☐ 21 € les 3x4 mètres

☐ 54 € les 3x4 mètres

☐ _ _ € les _ x4 mètres

☐ _ _ € les _ x4 mètres

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Obligatoire pour les particuliers non commerçants

Je soussigné, M, Mme (Nom, prénom, adresse complète)

NOM : Prénom :

N° Rue Ville C P : _ _ _ _

certifie sur l'honneur de ne pas participer à plus de deux autres manifestations
de même nature que la Brocante de CLÉTY au cours de l'année 2026

Fait à le _ _ / _ _ / 2026 Signature

Les bulletins sont à retourner auprès de :

M. Joël FEUILLET 15 rue d'Herbelles 62380 CLÉTY 07 85 56 02 14

Mme Colette ANSEL 54 route Nationale 62380 CLÉTY 03 21 93 89 02

M. Bernard DELHAYE 28 Basse rue 62380 CLÉTY 07 83 88 48 00

**ACCOMPAGNÉS OBLIGATOIREMENT DU RÈGLEMENT
(CHÈQUE À L'ORDRE DU COMITÉ DES FÊTES DE CLÉTY)**

Seules les réservations accompagnées du règlement seront
retenues Aucun remboursement ne sera effectué en cas de
désistement.

**Ce bulletin est téléchargeable sur le site internet :
comite-des-fetes-de-clety.cabanova.fr**

ATTENTION :

Les habitants de **CLÉTY** qui désirent un emplacement face à leur
domicile doivent **IMPÉRATIVEMENT** s'inscrire

avant le 02/08/2026

Passé ce délai l'emplacement sera attribué à une autre personne.